



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE
 42 Route de Dijon
 21 110 THOREY EN PLAINE
 Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
 E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMpte Rendu du Conseil Municipal du 2 Février 2016 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / N. CHEVASSON / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / JJ. VIGOT.
Absents excusés : M-M. PLATHEY (proc. P. CATTEAU) / S. GODRIE (proc. K. CHEDAL). / E. RIONDET.
Secrétaire : M-J. JACQUIER.

La séance est ouverte à 18h30.

Le Maire souhaite retirer deux points de l'ordre du jour, le rapport d'activité de la bibliothèque et les demandes de subventions. Ces deux points seront traités ultérieurement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 14 voix).

1) Renouvellement de l'inscription de M CHANTERAULT sur la liste d'attente des « autorisations de stationnement » pour les licences de taxi

M CHANTERAULT demande le Renouvellement de son inscription sur la liste d'attente des « autorisations de stationnement » pour les licences de taxi.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 14 voix).

2) Reports de crédits en investissement

À compter du 1er janvier 2016, et jusqu'à l'adoption du budget pour l'année 2016, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, hors reports.

Cette possibilité présente un intérêt réel pour la Commune et pour ses créanciers car elle permet à la collectivité de continuer à honorer ses engagements financiers pendant la période qui précède le vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (soit 14 voix), autorise le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'à l'approbation du BP 2016, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2015 selon le détail ci-dessous :

Intitulé chapitre	Article	Budget reporté avant le vote du budget primitif
20 : Immobilisations incorporelles	202 : frais liés doc urbanisme et numérisation cadastre	500,00
	2051 : concessions et droits similaires	1500,00
21 : Immobilisations corporelles	21312 : bâtiments scolaires	1000,00
	21318 : autres bâtiments publics	750,00

2135 : installations générales, agencements, aménagement de construction	1000,00
21578 : autres matériels et outillages de voirie	750,00
2158 : autres installations matériels et outillages techniques	500,00
2184 : mobilier	1000,00
2188 : autres immobilisations corporelles	2000,00
Total	9000,00

3) Stagiaires électricité, secrétariat et BIM

La collectivité accueille actuellement trois stagiaires :

- Mme Ophély ECHAROUX, étudiante en baccalauréat professionnel électrotechnique depuis le 07/12/2015 et jusqu'au 12/02/2016, son stage s'effectue sous la direction de M. MATA, agent technique ;
- M Christophe SAGET, en formation « employé administratif et d'accueil » du 11/01/2016 au 12/02/2016 ;
- M Charles FEVRE, étudiant en 2^{ème} année DUT MMI du 05/01/2016 au 18/03/2016 participe à l'élaboration du Bulletin d'Informations Municipales 2016 et à la refonte du site internet de la commune.

La durée du stage de M FEVRE étant supérieure à 2 mois, il va recevoir une gratification. Pour ce faire, on décompte ses heures de présence et on multiplie par 3.60 € (gratification par heure de présence effective, conformément à la loi et à la convention de stage).

Du 5 janvier au 18 mars, on compte 54 jours de travail soit 378 heures, la gratification s'élève donc à 1360.80 € soit une gratification lissée de 453.60 €/mois.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 14 voix).

4) Tarifs BIM

Comme les années précédentes, les encarts publicitaires des entreprises qui participent à l'édition du Bulletin d'Informations Municipales seront facturés de la manière suivante :

- petit encart soit 1/8 de page 50 € ;
- grand encart soit 1/4 de page 80 €.

La proposition est votée à l'unanimité (soit 14 voix).

5) Approbation de la modification des statuts du SICECO

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

- étendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires ;
- permettre aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de

la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal :

- Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015 ;
- Autorise le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est votée à l'unanimité (soit 14 voix).

6) Modification du règlement de la salle polyvalente et périscolaire

Mme CHEVASSON, Adjointe déléguée à l'éducation, à la culture, à la vie associative et citoyenne présente les modifications à apporter au règlement de la salle polyvalente. Ces modifications concernent principalement les nuisances sonores générées en extérieures lors des locations, ainsi que les conditions d'utilisation et de facturation des 2 salles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 14 voix).

7) Budget annexe éco-quartier du canal de Bourgogne

Afin de réaliser le suivi des dépenses et recettes de l'opération de l'éco-quartier, un budget annexe a été créé et se constitue comme suit (proposition de M. PRIN, trésorier général) :

Budget lotissement			
INVESTISSEMENT			
CPTE	Montant	CPTE	Montant
		Avance remboursable	150 000
3354-040 Stocks études	0	168748	90000
3355-040 Stocks Travaux	240000	16	
FONCTIONNEMENT			
CPTE	Montant	CPTE	Montant
6015 Terrains à aménager	400000	7015 Ventes	525000
6045 Etudes		Variation des	
605 Travaux	360 000	7133-042 encours	240 000
66	5000		
	765000		765000

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 14 voix).

8) Modalités de commercialisation des lots de l'éco-quartier

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré avec la société BAFU, Maître MASSIP pour évoquer la commercialisation de l'éco-quartier.

De cet entretien résultent plusieurs points :

- 1) La prestation de communication /commercialisation sera confiée à l'agence notariale ;
- 2) L'agence notariale sera responsable des conseils et de la vente des lots au particulier ;
- 3) Un prix par lot et non par m2 a été défini et présenté au Conseil Municipal ;
- 4) Le lot 103 et l'ilot 3 seront la première tranche de construction ;
- 5) Suivra l'ilot 4 ;
- 6) Puis les ilots 2 et la fin de l'ilot 1 ;
- 7) D'ici 2017, moment où la collectivité doit acheter les terrains aux propriétaires privés, les lots 3 et 4 devront être en phase terminale ;
- 8) La régularisation temporelle des habitants se fera sur le reste de l'ilot 1 et sur l'ilot 2 ;
- 9) La mise en vente des terrains va se faire à la suite du Conseil Municipal ;
- 10) Les appels d'offres seront lancés avec comme tranches fermes les travaux du lot 103 et des ilots 3 et 4. Le reste des ilots sera en tranches conditionnelles ;
- 11) Afin de pallier les mouvements financiers (dépenses et recettes), une ligne de trésorerie de 350 000 euros doit être réalisée. Si l'échéancier fonctionne, aucun emprunt ne sera nécessaire pour l'opération ;
- 12) Les habitants de Thorey en Plaine qui construiront leur résidence principale et en nom propre se verront exonérés des frais de négociation (3000 euros).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des points. Notons que le point 12 a été voté en deux étapes :

- 1) volonté d'offrir une prestation aux habitants de Thorey en Plaine (9 pour, 5 contre) ;
- 2) proposition de limiter cette aide à la résidence principale et en nom propre (à l'unanimité).

9) Point informations des adjoints

Mme CHEVASSON, Adjointe déléguée à l'éducation, à la culture, à la vie associative et citoyenne :

- fait part des remerciements de la directrice de l'école élémentaire pour la « généreuse subvention » de la Mairie, pour le séjour au ski de la classe des CM1- CM2, du 1er au 5 février 2016 ;
- fait un bilan rapide et très positif de l'aide aux devoirs ;
- propose l'achat de décorations de Noël à prix « promo » pour l'année prochaine, d'un montant de 1149,74 € TTC ;
- rappelle la prochaine réunion fêtes et cérémonies du lundi 8 février à 18h30 ouverte à tous les conseillers pour l'organisation des manifestations à venir.

M BONIN, Adjoint délégué aux finances, aux affaires juridiques et au développement économique :

- bilan financier.

Résultat de l'exercice	100783.99 €
Report à nouveau	133644.51 €
Résultat de fonctionnement cumulé	234428.50 €
Résultat d'investissement	-21253.34 €
Solde de restes à réaliser	37978.29 €
Besoin de financement	-16724.95 €
Résultat d'investissement (001)	-21253.34 €
Affectation complémentaire en réserve	0.00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	237596.17 €

Le Maire souligne le travail réalisé depuis deux ans pour reconstituer une capacité d'autofinancement dédiée à l'investissement.

M VIGOT, Adjoint délégué à l'urbanisme, à la sécurité, au cadre de vie, à l'environnement et au personnel :

- **réfection des trottoirs** : début de réfection des trottoirs le 22 février pour environ 3 semaines. Une

réunion aura lieu le 10 février avec les riverains. Les habitants souhaitant conserver leurs entrées charretières personnalisées devront signer une convention avec la Mairie le 10 février. Une information sur le début des travaux et les mesures à prendre sera distribuée à chaque riverain ;

- **parking de la salle polyvalente** : réfection du parking en gravier pendant les vacances de février ;
- **travaux à l'entrée du village (côté Dijon)** : les bacs à fleurs vont être remplacés par une haie, la plantation doit commencer prochainement, les plants sont en commande ;
- **travaux de réfection des sanitaires de la salle polyvalente** : en cours ;
- **pose des éclairages à LED en Mairie** : fin des travaux ;
- **verger conservatoire** : travaux en cours, les buttes sont terminées, les plantations vont commencer rapidement ;
- **éco-quartier** : l'essai d'infiltration d'eau dans les terrains a été réalisé et les minima requis sont largement atteints. Il n'y a aucun problème sur ce point ;
- **sécurisation de passages piétons** : les éclairages LED des passages piétons au niveau des cars scolaires sont installés.

10) Informations et affaires diverses

a) Éclairage architectural de la Mairie

Le Maire rappelle que suite à la consultation des conseillers par courriel, il a validé le devis de l'entreprise SAS NEOLUX concernant l'éclairage architectural de la Mairie pour un montant de 1800,00 € TTC. Il signale que deux remarques ont été formulées :

- ne faut-il pas mieux investir dans la réfection des routes ? : le Maire signale que ce n'est pas le même budget car la réfection d'une route s'élève, en général, à plusieurs centaines de milliers d'euros TTC. Nous ne sommes pas dans le même ordre de grandeur.
- au moment où l'on éteint éclairage public pour faire des économies, cette installation est-elle pertinente ? : le Maire précise que l'éclairage est de type led et qu'il sera éteint en même temps que l'éclairage public. Il précise également qu'il y a quelques mois encore, il n'aurait pas proposé cette mise en valeur du bâtiment mais que deux éléments principaux ont changé sa réflexion : la nécessité de se réapproprier les valeurs de notre société et le retour très positif des éclairages de Noël.

b) Sécurité et plan Vigipirate aux écoles :

- Elaboration d'un **plan d'évacuation terroriste et Vigipirate** : mise en conformité de 2 salles de classe (pose de serrure et occultation des fenêtres et portes) à la suite d'une réunion entre le Maire, les adjoints et le corps enseignant. Une évacuation des enfants lors d'une alerte d'essai a été effectuée début janvier et s'est bien déroulée ;

c) Information évolution des taxes communauté de communes

Pour faire suite à l'annonce lors des vœux du Maire, G. Brachotte apporte des compléments d'informations sur l'évolution des taxes de la communauté de communes qui seront très importantes et de l'ordre de 150 euros /an pour un foyer sans enfant. Le Maire renouvelle sa prise de position en bureau communautaire et souhaite que la communauté de communes apporte et explique les raisons d'une telle augmentation à la population.

d) Convention ZE TACOS

Le Maire propose la signature d'une convention entre la commune et Monsieur et Madame BEYAZGUN. Cette convention a pour objet l'occupation du domaine public pour exercer leur activité de « food-truck » le mardi soir, Place de l'Orme Sully, à partir du 2 février 2016.

Cette redevance d'occupation du domaine public sera facturée 8,26 € par stationnement et sera payable toutes les 13 semaines chaque année de la façon suivante :

Période	Montant
De la semaine 5 à la semaine 17	107.38 €
De la semaine 18 à la semaine 30	107.38 €
De la semaine 31 à la semaine 43	107.38 €
De la semaine 44 à la semaine 4	107.38 €
Total	429.52 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 14 voix).

e) Location de la salle des fêtes du 14 mai 2016

Le Maire propose de prêter la salle polyvalente à titre gracieux à Monsieur Yves MODET, qui organise une réunion d'anciens élèves de l'école de THOREY EN PLAINE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (soit 14 voix).

La séance est levée 21h.

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 15 février 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 12 février 2016